



## I ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

### Plan d'actions

Chaque année, des pollutions plastiques se retrouvent dans l'ensemble de nos milieux naturels des Alpes à la mer Méditerranée. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au changement climatique.

En signant la présente charte, les établissements scolaires s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants.

Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

#### 1. SENSIBILISER AUX ENJEUX DES POLLUTIONS PLASTIQUES

- Sensibiliser les parties prenantes de l'établissement à la thématique du « zéro déchet plastique » : élèves, personnel, parents d'élèves, etc.
- Organiser ou participer à des opérations de ramassage de déchets plastiques à l'aide de la plateforme ReMed Zéro Plastique,
- Intégrer la thématique « zéro déchet plastique » dans les disciplines d'apprentissage,

#### 2. DIMINUER L'USAGE DES MATIÈRES PLASTIQUES

- Supprimer les plastiques à usage unique dans ses activités propres, notamment à travers la politique d'achats de l'établissement,
- Favoriser le réemploi dans la structure,
- Supprimer le plastique dans la restauration collective scolaire,

#### 3. GERER, VALORISER ET RECYCLER LES DÉCHETS PLASTIQUES

- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans l'établissement,
- Optimiser les systèmes de collecte et de tri des déchets plastiques dans l'établissement scolaire,

#### Modalités générales

- Désigner deux référents (un dirigeant et un agent) et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires,
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de l'ARBE,
- Evaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région Sud et de l'ARBE deux ans après la signature de la Charte.

L'établissement scolaire (Nom).....

Représenté par (Nom, Prénom, Fonction) .....

S'engage à contribuer à la charte « zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions de la présente charte.

**Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Fait à Marseille, le.....

**Le Signataire**

Fait à.....le.....